EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération : N° 2026-48

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mille vingt six le 28 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART, Clément DEUDON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI**

Absent(s) : **Philippe CHIKHI ayant donné pouvoir à Jérémy CHIKHI, Kelly CATILLON, Lilou POULENARD**

Secrétaire de séance : Hélène CATILLON

Actualisation du tableau des effectifs

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-48-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant les départs en retraite et une modification de la durée hebdomadaire de travail, il convient d'actualiser le tableau des effectifs au 1er octobre 2026 :

Tableau des effectifs (à compter du 1 er octobre 2026)

	Postes pourvus au 1er octobre 2026	**Postes à ouvrir au 1er octobre 2026**	**Postes à fermer en 2026**	**Postes non pourvus**
Catégorie A				
Attaché principal	1			0
Attaché	0	0		0
Catégorie B				0
Rédacteur	0	0		1
Technicien principal de 1ère classe	0	0		0
Technicien principal de 2ème classe	0	0		0
Technicien territorial	0	0		1
Catégorie C				
Adjoint administratif Territorial principal 1ère classe	5	0		0
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	0	0	2	0
Adjoint administratif territorial	1	0		0
Adjoint territorial du patrimoine 24h/semaine	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	1	0	1	0
Agent de maitrise	1	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	0	0	0
Adjoint technique territorial 35h/semaine	5	0	0	0
Adjoint technique territorial 32,5h/semaine		1		
Adjoint technique territorial principal 1ère classe 30h/semaine				
Adjoint technique territorial principal 2ème classe 30h/semaine	1	0	1	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-48-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Adjoint technique territorial 30h/semaine	2	0	1	0
Adjoint technique territorial principal 1ère classe 20h/ semaine	0	0	1	0
Adjoint technique territorial principal 2ème classe 20h/semaine	0	0	1	0
Adjoint technique territorial 20h/semaine	0	0	0	0
Adjoint technique territorial principal 1ère classe 17h50/semaine	1	0		0
Adjoint technique territorial principal 2ème classe 17h50/semaine	0	0	0	0
Adjoint technique territorial 17h50/semaine	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	0	0	1	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	0	0	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles	0	0	0	1
TOTAL	**24**	**1**	**8**	**3**

DÉCISION

Le Conseil Municipal
Après discussion et en avoir délibéré,
A l'unanimité

DONNE son accord sur le tableau des effectifs ainsi modifié ;

PRECISE que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés ;

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférant ;

CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prendra effet à partir de sa transmission à la Préfecture.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-48-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Hélène CATILLON

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-48-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026